

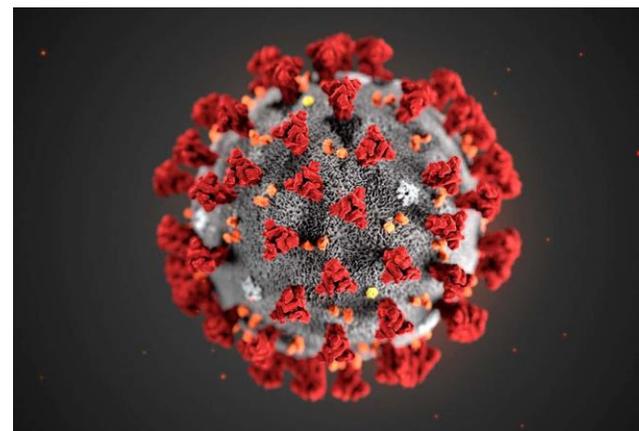
# Comment mettre en place des collaborations actives entre les OE sur le terrain?

Vincent Queloz, chef de team, SUVA

Pierre Rognon, responsable ICT NE

# Les collaborations d'aujourd'hui

# Exemples de collaborations effectives



# Exemple 1: Jeunes travailleurs - OLT5

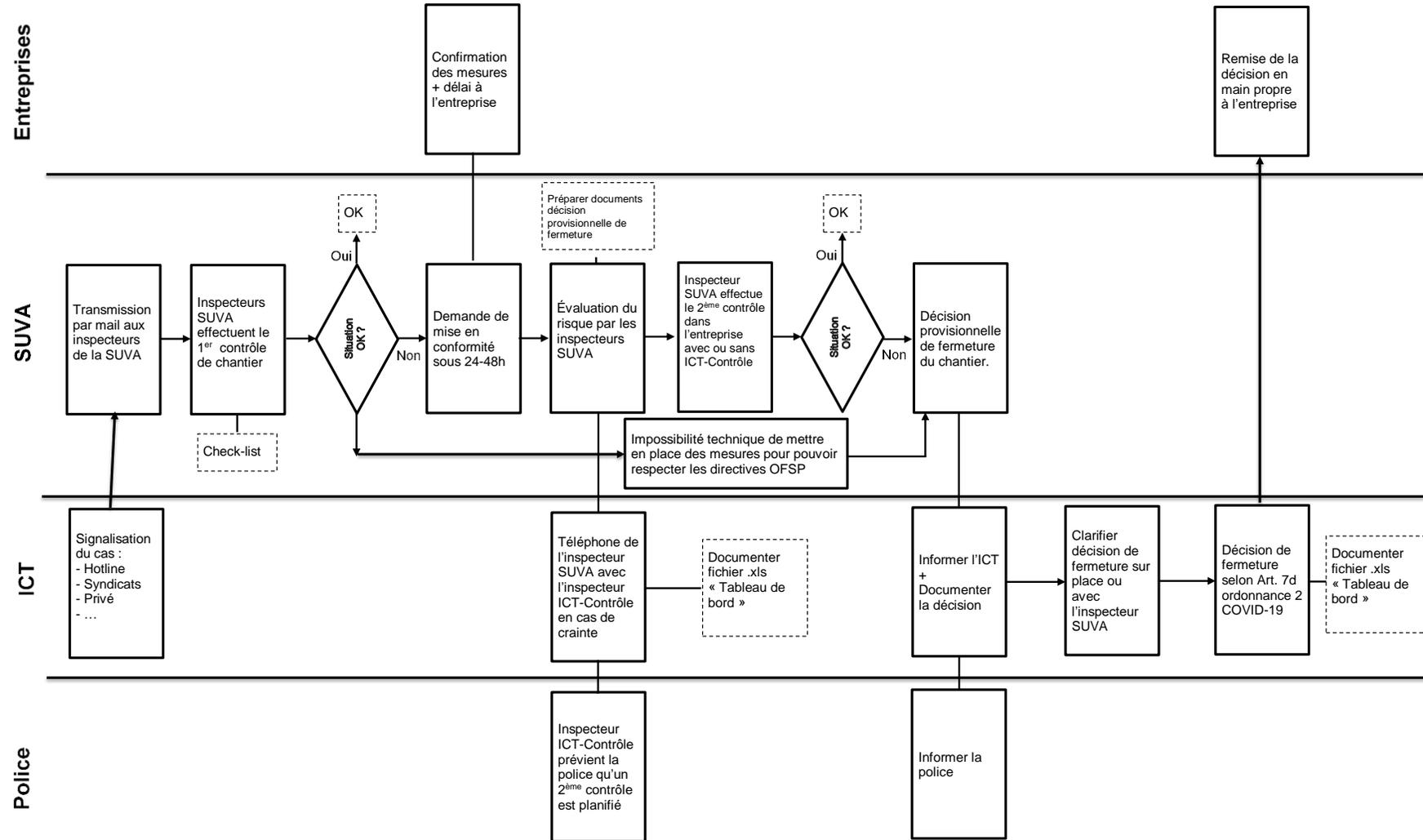
Toute collaboration part d'un besoin concret sur lequel on bâti un mode de fonctionnement commun.

- Problématique de base en lien avec la LTr (OLT5)
- LAA également concernée
- => **contact direct** entre inspecteur ICT et inspecteur SUVA concerné
  - ✓ Visite commune si nécessaire
  - ✓ Bénéfice pour l'entreprise qui a des conseils dans tous les domaines santé et sécurité au travail
  - ✓ Bénéfice pour les inspecteurs qui augmentent leurs compétences
  - ✓ Donne l'occasion d'aller faire de la prévention dans des entreprises formatrices

# Exemple 2: Covid-19

- Volonté de maintenir l'activité économique => Nécessité de contrôler
- Sujet contrôlé touche à la santé au travail (LTr)
- Répartition des contrôles entre les ICT et la SUVA
- SUVA amenée à contrôler des éléments en lien avec la LTr
- Comme la SUVA n'a pas la compétence de prendre des décisions en lien avec la LTr, nécessité de collaboration avec ICT
- Nécessité de se coordonner au niveau décisionnel et opérationnel
- Collaboration efficace et pragmatique mise en place rapidement

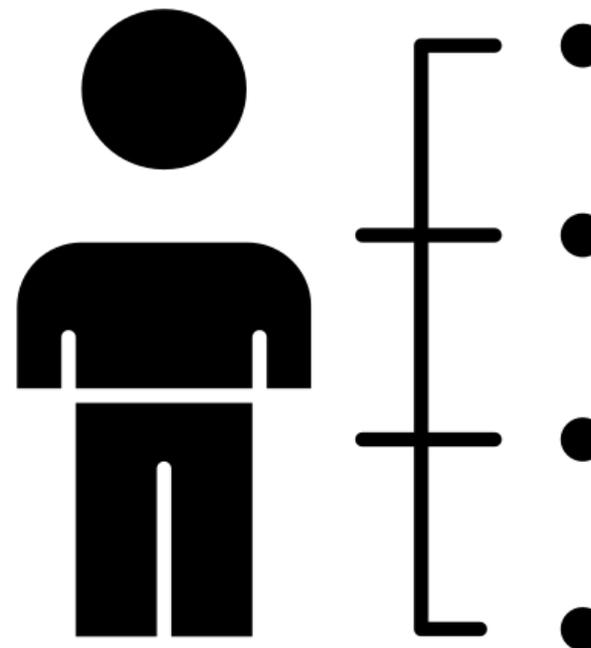
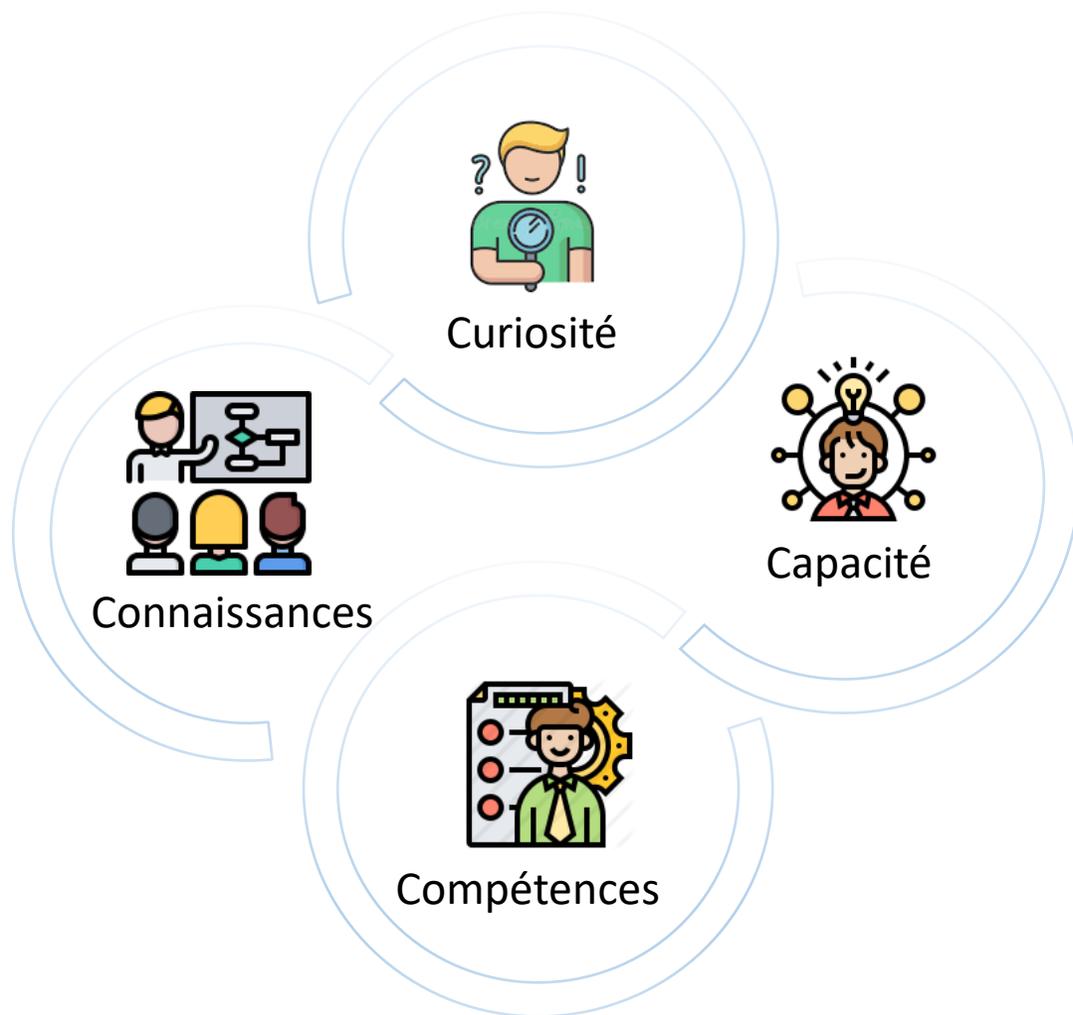
## Processus de contrôle mesures COVID-19 sur les chantiers



Élaboration d'un flux de travail utile pour les OE, pour les entreprises et pour les politiques

# Pour que les collaborations fonctionnent

# La collaboration ICT / SUVA



# Les collaborations de demain

# Nouvelles OTConst 2022, nouveaux contenus, nouvelles collaborations



La nouvelle ordonnance sur les travaux de construction arrive.

Plus d'infos  
[suva.ch/otconst2022](https://suva.ch/otconst2022)

La vie est plus belle sans accident. C'est précisément pour améliorer la sécurité des travailleurs que l'ordonnance sur les travaux de construction a été mise à jour. Informez-vous dès à présent sur les modifications qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Soleil, forte chaleur et froid (art. 37)**

Lors de travaux exécutés au soleil, sous une forte chaleur ou dans le froid, il convient de prendre les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs.

## **Éclairage (art. 38)**

Les postes de travail et les voies de circulation doivent avoir un éclairage suffisant.

# Nouvelles OTConst 2022, nouveaux contenus, nouvelles collaborations



Les aspects relatifs à la santé et à l'hygiène sur les chantiers sont renforcés.



Ces thèmes sont déjà traités par la LTr via l'OLT3.



ICT et Suva doivent se mettre au diapason pour avoir une ligne commune.



Convenir de la collaboration de fonctionnement.



Faire des visites en commun.

# Suite des contrôles Covid-19

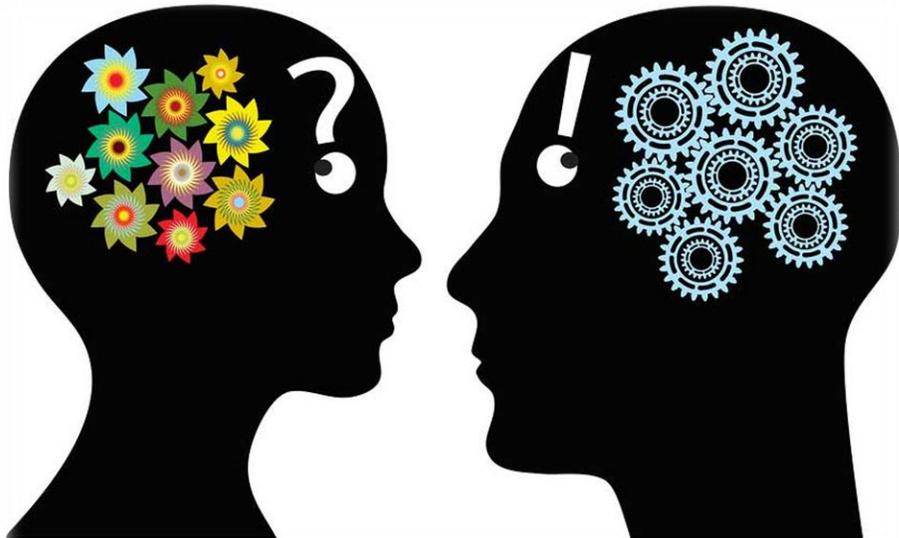
- Constat: Hygiène problématique sur les chantiers
- Explication
  - SUVA n'est pas compétente pour les questions d'hygiène sur les chantiers (LTr)
  - ICT peu présente sur les chantiers (manque de temps, manque de connaissance spécifiques aux chantiers)
  - => problématique peu contrôlée et sous-estimée

# Suite des contrôles Covid-19

- Solution:
  - Préparer un document qui résume les exigences de l'OLT3 concernant l'hygiène sur les chantiers (points d'eau, WC, locaux de pause, nettoyage,...)
  - Planifier des visites communes ICT – SUVA
  - Suite aux visites, convenir d'un mode de collaboration

# En conclusion

# Conclusion



# Conclusion

PREVENTION



# Avez-vous des questions ?